

LE RÈGLEMENT DISCLOSURE OU SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

Quelles obligations pour les assureurs ?

3 HEURES 30, DE 9H À 12H30

FINANCE / SOLVABILITÉ II

CODE : AF18

Objectifs de la formation

Décrire le paysage réglementaire lié à la finance durable

Positionner le SFDR dans le cadre européen en matière de finance durable

Identifier les concepts clés et les applications de la taxonomie européenne

Expliquer les impacts du SFDR sur les assureurs et gestionnaires de fond : devoir de conseil, communication et reportings

Animée par

- ZILMI Amel
Expert ERM et Directrice au sein du pôle Assurance,
A2 CONSULTING
- VIALLANEX Patrick
Associé,
A2 CONSULTING

Public concernés

- Collaborateurs des fonctions : Finance, RSE, Conformité, Gestion des Risques, Audit et Contrôle interne.
- Direction de développement; Direction marketing; Direction communication

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire
-

Tarifs

- Tarif général : 495,00 €HT
-

Positionner le Sustainable Finance Disclosure (SFDR) dans le corpus réglementaire existant et distinguer ses innovations

- Rappeler les exigences de transparence et l'obligation de reporting extra-financier issue de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique
 - Énoncer les objectifs et principes du Plan d'Action de la Finance Durable européen (objectifs, principes, liens avec ODD ONU)
 - Établir le lien entre le Plan d'action de la Finance Durable européen et l'objectif de développement durable de l'ONU
 - Décrypter le corpus réglementaire, les révisions et évolutions (SFDR, Taxonomy, NFRD2, Benchmarks)
 - Préciser les interrelations entre les diverses réglementations et les échéances associées
-

Identifier les apports et obligations du règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

- Préciser le champ d'application du règlement SFDR
 - Définir la notion de double matérialité telle qu'évoquée dans le décret d'application de déclaration de performance extra-financière (DPEF)
 - Énumérer les différents types d'obligations : politiques, dispositifs de vigilance et communication
 - Expliquer la logique de classement des produits du SFDR en 3 catégories : article 6, article 8 et article 9
 - Savoir classer les produits selon la classification
 - Décrire la complexité du Niveau 2 et préciser le concept de principales incidences négatives (PAI : principal adverse impacts)
 - Préciser les particularités pour les assureurs : assurance vie et article 8
 - Détailler l'article 29 de la LEC (et fin programmée de l'Article 173)
 - Identifier les impacts sur l'industrie de l'investissement (durabilité omniprésente, hausse des coûts...) et leurs conséquences pour les assureurs
-

Décrypter le règlement sur la taxonomie

- Rappeler le contexte d'adoption du règlement sur la taxonomie
- Préciser les objectifs et le champ d'application du règlement Taxonomie
- Lister les objectifs environnementaux et sociétaux
- Expliquer les premiers objectifs du règlement Taxonomie liés à la lutte contre le réchauffement climatique

- Lister les principes de la classification
- Identifier les impacts pour l'industrie de l'investissement et les conséquences pour les assureurs

ILLUSTRATION Partager des exemples de bonnes pratiques liées à ces réglementations

Dates

Paris

09/03/2022

11/05/2022

22/09/2022

24/11/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités

multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.